



MAIRIE de VAL D'OINGT

Val d'Oingt, le 14/04/2020

POINT INFO n°6 « CORONAVIRUS »

Bonjour à tous,

Suite au report annoncé de la période de confinement par le chef de l'état jusqu'au 11 mai prochain, nous renouvelons notre volonté de venir en aide aux personnes âgées, fragiles ou isolées n'ayant pas de famille à proximité, par la prise de contact téléphonique régulière et/ou visites à leur domicile.

Les services de la mairie restent joignables par un accueil téléphonique quotidien. Nous précisons que les rendez-vous pour le renouvellement des cartes d'identité et/ou passeport sont annulés le temps du confinement ; la préfecture n'assurant plus leurs expéditions.

En cette période difficile, notre devoir envers l'ensemble des personnes soignants et de nos concitoyens, est de rester confinés pour ralentir la propagation du Covid-19 ; seule solution pour envisager un déconfinement progressif courant mai tel que prévu par le gouvernement. Nous comptons sur le civisme de tous.

Voici les informations de la semaine :

NOUVEAUTÉS

• INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Nous vous informons que les inscriptions scolaires pour la rentrée 2020 sont ouvertes.

Compte tenu de la période de confinement, il est nécessaire, dans un 1^{er} temps, que les parents prennent contact avec la mairie soit au 0474716051 soit par mail : mairie@valdoingt.org puis dans un 2nd temps de fournir les pièces suivantes :

Pièces à fournir :

- Carte d'identité de l'enfant **ou** Acte de naissance de moins de 3 mois,
- Cartes d'identité des parents,
- Numéro(s) de téléphone des parents,
- Justificatif de domicile,
- Livret de famille,
- Carnet de santé (pages des vaccinations).

Cas particuliers :

● Pour scolariser un enfant dont les parents sont divorcés :

- Jugement ou convention de divorce, à défaut une attestation conjointe des parents précisant la résidence de l'enfant,
- Justificatif de domicile de la deuxième adresse dans le cas d'une résidence alternée.

- Si l'enfant est domicilié hors de la commune : fournir le **formulaire de dérogation** dûment complété par l'école et la commune de résidence ainsi que par l'école et la commune d'accueil.
- Si l'enfant était inscrit dans une autre école auparavant : fournir le **certificat de radiation** délivré par l'école précédente.

L'ensemble de ces documents est à rendre en mairie

AVANT LE 15 JUIN 2020

- **INFORMATION CCBPD :**

VACANCES DE PRINTEMPS : OUVERTURE ACCUEILS DE LOISIRS INTERCO POUR LES ENFANTS DES PERSONNELS SOIGNANTS :

La Communauté de Communes va organiser l'ouverture d'un ou plusieurs accueils interco pour les vacances de printemps pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire :

- *Tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé*
- *Tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...*
- *Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...*
- *Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.*

Auxquels viennent s'ajouter :

- *Services aide sociale à l'enfance (ASE) et protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux, ainsi que les pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS),*
- *Services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et les services de prévention spécialisée.*
- *Les professionnels relevant de ces structures éligibles au dispositif sont les suivants : assistants de service social, techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF), médecins, infirmières puéricultrices, sages-femmes et psychologues*
- *Les gendarmes, personnels de la police nationale, les sapeurs-pompiers professionnels, personnels des préfectures indispensables à la gestion de la crise.*

POUR S'INSCRIRE AU SERVICE D'ACCUEIL MINIMUM :

Les familles doivent prendre contact avec la coordination des accueils de loisirs interco :

Par mail b.duclos@cc-pierresdorees.com ou tel : 04 74 67 90 92 / 06 80 17 20 20

La demande d'inscription se fera en donnant :

Noms prénoms / âge des enfants / dates de garde + les justificatifs nécessaires :

- Copie d'une carte professionnelle de santé ou une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur.
- Fiche de renseignement (si l'enfant ne fréquente pas d'accueils de loisirs interco cette année)

En fonction des demandes un ou plusieurs accueils pourront être ouverts, les familles seront informées directement par mail par la coordination du lieu d'accueil prévu pour leur enfant.

- **INFORMATION GENDARMERIE :**

CYBERMENACES EN PÉRIODE DE COVID-19

- FAUSSES COMMANDES**
VIREMENT BANCAIRE FRAUDULEUX, SIGNATURE DE DOCUMENTS, RÉCUPÉRATION DES MOTS DE PASSE NÉCESSAIRES AU PIRATAGE
- FAUX ORDRES DE VIREMENT**
- FAUX SITES INTERNETS LIÉS AU COVID-19**
VENTE DES MASQUES, GEL HYDROALCOOLIQUE
- APPELS AUX DONS FRAUDULEUX**
DESTINÉS À SAUVER DES VIES EN RAISON DE LA CRISE ACTUELLE (MASQUES, GELS HYDROALCOOLIQUES, TESTS DE DÉPISTAGES...)
- RANÇONGICIEL**
FAUX LIENS, PIÈCES JOINTES PRÉSENTS DANS LES COURRIERS ÉLECTRONIQUES
- HAMEÇONNAGE**
FAUX MAILS, SMS, CHAT (RÉSEAUX SOCIAUX, MESSAGERIE INSTANTANÉE TYPE WHATSAPP...) APPELS TÉLÉPHONIQUES...

CONSEILS ENTREPRISES ET SALARIÉS EN TÉLÉTRAVAIL

BILAN SÉCURITÉ COMPLET

- SAUVEGARDE DES DONNÉES RÉGULIÈRES HORS LIGNE**
- ATTESTATIONS DE DÉPLACEMENT**
- DÉPLACEMENTS / TÉLÉTRAVAIL**
- RENFORCER LEUR VIGILANCE. SOLUTIONS DE SÉCURITÉ (VPN, ANTIVIRUS)**
- CHARTRE INFORMATIQUE**
RAPPEL SUR:
 - UTILISATION DU RÉSEAU INFORMATIQUE
 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ET CONFIDENTIELLES
 - CONSIGNES QUANT AUX CIRCONSTANCES ET NOUVEAUX OUTILS DU TÉLÉTRAVAIL (SI NÉCESSAIRE)

www.contacterlagendarmerie.fr

BRIGADE NUMÉRIQUE
Ma gendarmerie en ligne!

CONSEILS POUR VOTRE SÉCURITÉ NUMÉRIQUE À LA MAISON

DES ENFANTS CONNECTÉS, QUELQUES CONSEILS POUR LES PROTÉGER

PARLEZ DES RISQUES SUR INTERNET ET SOYEZ À LEUR ÉCOUTE

POUR L'ÉCOLE À LA MAISON, UTILISEZ LES PLATEFORMES OFFICIELLES ET ÉVITEZ LES RÉSEAUX SOCIAUX

UTILISEZ DES OUTILS DE CONTRÔLE PARENTAL

CHANGEZ LES MOTS DE PASSE PAR DÉFAUT VÉRIFIEZ LES CONFIGURATIONS DE SÉCURITÉ ET LES MISES À JOUR



COVID - 19



La période de crise que nous traversons est propice
À de nombreuses escroqueries
SOYEZ VIGILANTS FACE À DE FAUX GENDARMES !



**Un gendarme intervient toujours en tenue
avec le numéro RIO* apparent.**

* référentiel des identités et de l'organisation.



**Il peut intervenir en civil mais doit être porteur d'un brassard
"GENDARMERIE" et de sa carte professionnelle.**



Les gendarmes interviennent au minimum à deux militaires.



**Les gendarmes se transportent en véhicules sérigraphiés reconnaissables
à la couleur bleue et l'inscription "GENDARMERIE".**



**Le procès-verbal établi pour le non-respect du confinement est relevé
par un appareil électronique (PVE) ou sur smartphone.**



Le montant de l'amende n'est pas encaissable sur place.

LES GENDARMES SONT À VOTRE ÉCOUTE H 24 et 7/7

Demandez conseil à votre brigade de gendarmerie locale

ou par internet contacterlagendarmerie.fr

EN CAS D'URGENCE COMPOSEZ LE



RAPPELS

- **APPLICATION Mobile à Télécharger**

La mairie propose à tous les habitants détenteurs d'un smartphone de télécharger l'application pour être informé en temps réel des informations de la commune (alerte notification, actualités, évènements, infos panneau lumineux...).

- Télécharger l'application **City Wall**
- Saisir le code postal : **69620**
- Sélectionner **Val d'Oingt** pour accéder au fil d'actualité de la commune



La démarche est simple et rapide, n'hésitez pas à vous connectez !

- **MAIRIE**

- L'**Accueil** physique de la mairie est fermé. Pour assurer la continuité du service public, des permanences téléphoniques sont assurées à tour de rôle par les agents du service administratif du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h. Le week-end, les habitants peuvent joindre Paul Périgeat, Véronique Montet ou Philippe Proïetti sur leur portable (n° affichés sur les portes de chaque mairie).
- Les actes d'état-civil relatifs aux décès seront traités en priorité par le service administratif sous 48h. En ce qui concerne les autres actes, ils seront enregistrés ultérieurement.
- Les RDV pour les passeports et cartes d'identités sont annulés/reportés. En cas d'extrême urgence, contactez la mairie.
- Selon les préconisations du gouvernement, les mariages sont reportés sauf en cas de situation très particulière.
- Service technique : au minimum 1 agent technique est sur le terrain quotidiennement (à tour de rôle) pour assurer le suivi des extérieurs.
- Service urbanisme : Benoit Déneux maintient des permanences téléphoniques les lundis et jeudis et gère les dossiers en télétravail.
- Garde-Champêtre : M. Martinez fait appliquer les mesures de distanciation chez les commerçants du Bois d'Oingt, organise le marché de Oingt et fait des rondes sur les 3 communes pour faire respecter les mesures de confinement imposées par le gouvernement.